



**ANNEXE N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES  
ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION LEZIGNANAISE CORBIERES MINERVOIS  
ET LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DES PUTTS**

MODALITES DE REMBOURSEMENT

Le coût unitaire de fonctionnement est le coût horaire correspond aux charges de personnel majorées forfaitairement au titre de l'utilisation des moyens matériels communaux, proratisées à l'heure.

**PART 1 - FRAIS DE PERSONNEL :**

CADRE D'EMPLOI	CATEGORIES	COUT BRUT CHARGE MOYEN HORAIRE POUR LA COMMUNE
Adjoint technique	C	16,80 €

**PART 2 - MAJORIZATION FORFAITAIRE POUR L'UTILISATION DU MATERIEL COMMUNAL (Cf ANNEXE 2)**

OBJET	POURCENTAGE DE MAJORIZATION DU COUT HORAIRE INDIQUE CI-DESSUS
Majoration forfaitaire au titre des <b>charges de gestion courante</b> : véhicule de service, bureautique, téléphone, EPI, frais d'assurance statutaires, mutuelles ...	20%
Majoration forfaitaire au titre des interventions réalisées dans le cadre d'astreintes Facturation au temps passé réel (doc à élaborer)	50%

**REPARTITION DU TEMPS PASSE :**

CADRE D'EMPLOI	Quotité	Ventilation par compétence en % prévisionnel de la quotité de travail de l'agent		Pourcentage de majoration du cout horaire moyen
		Assainissement collectif	Eau potable	
Adjoint technique	16/35	14,16%	0,00%	20%

**FORFAIT ANNUEL PREVISIONNEL DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX :**

CADRE D'EMPLOI	Quotités (heures)	Cout moyen horaire (€)	Majoration (%)	Ventilation Ass		Ventilation AEP		Total (€)
				En %	En H	En %	En H	
Adjoint technique	735	16,80 €	20%	14,16%	104	0,00%	0	2097 €
TOTAL		-	-	-	104	-	0	<b>2097 €</b>



## ANNEXE N°2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES

### NATURE DES MISSIONS EXERCÉES PAR LES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE

COMPETENCE EAU POTABLE	Missions exercées par les services techniques communaux
Sans objet	
COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Missions exercées par les services techniques communaux
Entretien des espaces verts des ouvrages	X
Astreintes	X
Entretien et surveillance des réseaux, désobstruction	X
Opérations de petite maintenance des installations	X
Surveillance et entretien des postes de relevage et stations d'épuration, sauf si convention existante avec un prestataire	X
Suivi des travaux confiés aux entreprises	X
Gestion et contrôle des branchements	X